Limoges Métropole

Communauté urbaine

LIMOGES MÉTROPOLE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

COPIL Bilan mi-parcours du pcaet

I. Rappel des objectifs

II. Evolution des indicateurs territoriaux

III. Le PCAET en actions

Rappel des objectifs

Objectifs du bilan à mi-parcours

- Le bilan à mi-parcours est :
  - un exercice réglementaire
  - qui ne fait l'objet d'aucun retour de l'Etat
  - qui doit être porté à la connaissance du public

- Il doit notamment permettre :
  - d'estimer les tendances observées sur le territoire en termes de consommations énergétiques, d'émissions de gaz à effet de serre, d'émissions de polluants atmosphériques et de productions d'énergies renouvelables
  - de dresser un bilan d'avancement du programme d'actions

Articulation avec les objectifs supra

❑ Objectifs nationaux

Adoptée pour la première fois en 2015, la SNBC a été révisée en 2018-2019, en visant d'atteindre la neutralité carbone en 2050 (ambition rehaussée par rapport à la première SNBC qui visait le facteur 4, soit une réduction de 75 % de ses émissions GES à l'horizon 2050 par rapport à 1990)

	2030	2050	Année de référence
Réduction des consommations	-20%	-50%	2012
Diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre	-40%	Division par 6	1990
Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale	33%	/	/

Articulation avec les objectifs supra

❑ Objectifs régionaux

Les objectifs régionaux ont évolué, le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) ayant remplacé le SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie).

	2030	2050	Année de référence
Réduction des Consommations	-30%	-50%	2010
Emissions de Gaz à Effet de Serre	-45%	-75%	2010
Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale	50%	100%	/

Articulation avec les objectifs supra

❑ Objectifs départementaux

Les objectifs départementaux sont fixés entre les EPCI et le SEHV dans la Convention des Territoires

	2030	2050	Année de référence
Réduction des Consommations	/	-44%	2015
Emissions de Gaz à Effet de Serre	/	-52%	2015
Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale	/	+46%	2015

Articulation avec les objectifs supra

❑ Articulation avec les objectifs supra en 2017

	Consommation d'énergie				Gaz à effet de serre				Énergie renouvelable (% de la consommation finale)			
	2020	2030	2050	Année de référence	2020	2030	2050	Année de référence	2020	2030	2050	Année de référence
Objectifs Nationaux SNBC LTECV		-20%	-50%	2012		-40%	-75%	1990	23%	32%		
Objectifs Régionaux SRCAE Limousin	-20%	-30%	-44%	2005	-18%	-29%	-41%	2005	55%	85%		
Objectifs Départementaux Convention des territoires			-44%	2015			-52%	2015			+46%	2015
Objectifs EPCI PCAET			**-53%**	**2015**			**-69%**	**2015**			**+190%**	**2015**

Articulation avec les objectifs supra

❑ Articulation avec les objectifs supra en 2024

	Consommation d'énergie				Gaz à effet de serre				Énergie renouvelable (% de la consommation finale)			
	2020	2030	2050	Année de référence	2020	2030	2050	Année de référence	2020	2030	2050	Année de référence
Objectifs Nationaux SNBC, LCR		-20%	-50%	2012		-40%	÷ 6	1990		33%		
Objectifs Régionaux SRADDET		-30%	-50%	2010		-45%	-75%	2010		50%	100%	
Objectifs Départementaux Convention des territoires			-44%	2015			-52%	2015			+46%	2015
Objectifs EPCI PCAET			**-53%**	**2015**			**-69%**	**2015**			**+190%**	**2015**

Evolution des indicateurs territoriaux

Appréciation des dynamiques du territoire

Le bilan à mi-parcours est l'occasion d'évaluer les dynamiques mesurées sur le territoire sur la consommation d'énergie finale, les émissions de gaz à effet de serre, la production d'énergie renouvelables, les émissions de polluants ou encore le stockage carbone et de les comparer aux objectifs.

La difficulté réside fréquemment dans l'accès à des données actualisées couvrant les premières années de mise en œuvre du programme d'actions. Il peut être également difficile de déterminer dans quelle mesure les évolutions enregistrées sont imputables aux actions conduites dans le cadre du PCAET ou à des facteurs externes.

Légendes

- Ne répond pas à l'objectif 2020*
- Répond à l'objectif 2020*
- Répond à l'objectif 2026
- Répond à l'objectif 2050

**2018 pour les polluants*

Consommation d'énergie finale

	2015	2020 Année COVID		2021	2026	2030	2050	Réduction 2050/2015
Stratégie PCAET (GWh)	***5 035***	4425	-12%	**4 346**	**3 951**	**3 636**	**2 390**	**-53%**
Suivi AREC (GWh)	5 011	4287	-14%					

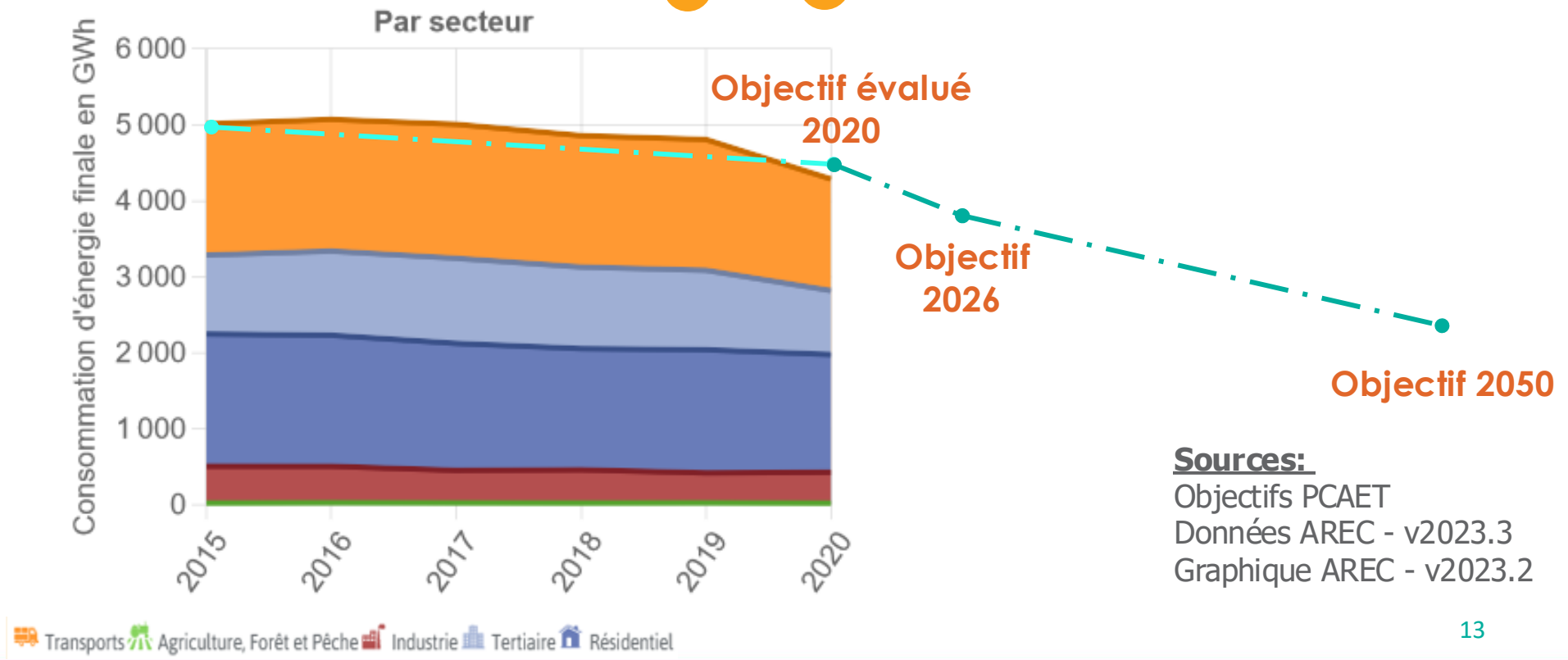

Sources:
Objectifs PCAET
Données AREC - v2023.3
Graphique AREC - v2023.2

Emissions de GES

	2015	2020 Année COVID		2021	2026	2030	2050	Réduction 2050/2015
Stratégie PCAET (ktCO2eq)	***1 190***	989	-17%	**965**	**847**	**752**	**366**	**-69%**
Suivi AREC (ktCO2eq)	1 202	990	-18%					

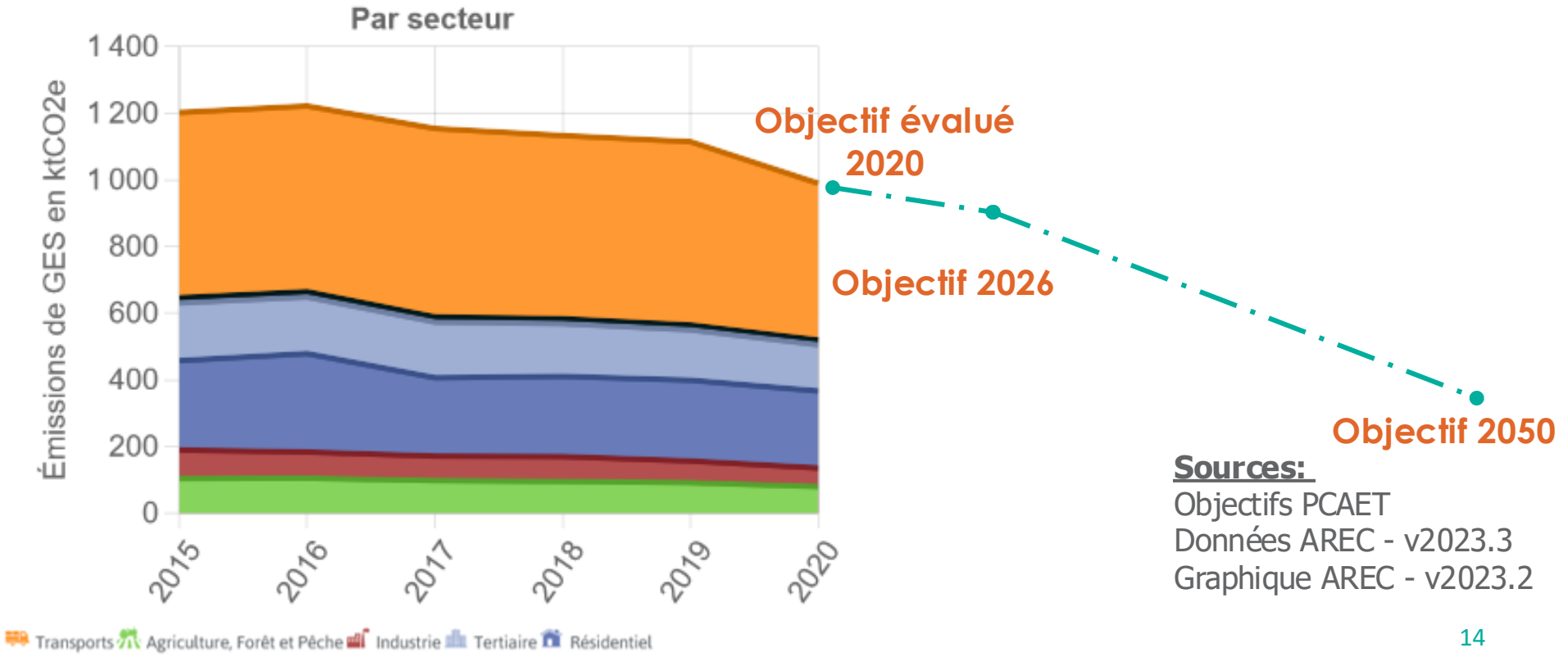

Sources:
Objectifs PCAET
Données AREC - v2023.3
Graphique AREC - v2023.2

Production d'EnR (GWh)

	2015	2020 Année COVID		2021	2026	2030	2050	Réduction 2050/2015
Stratégie PCAET (GWh)	***412***	415	+1%	**433**	**583,5**	**714,2**	**1 196,7**	**+190%**
Suivi AREC (GWh)	498	581	+17%					

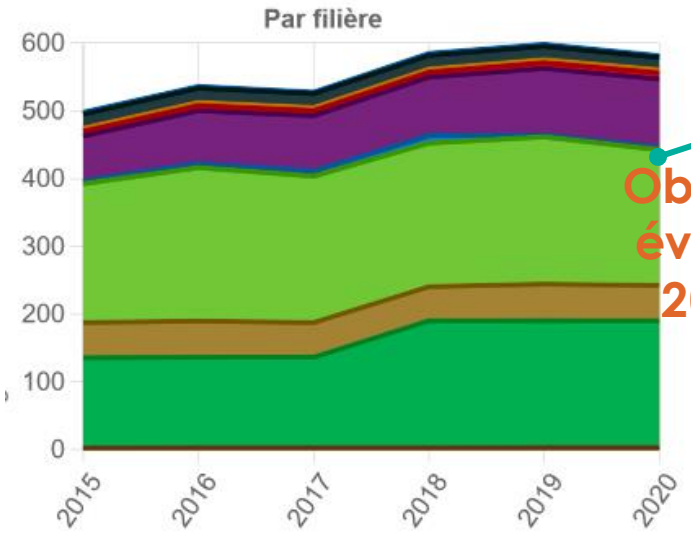

Objectif évalué 2020

Objectif 2026

Objectif 2050

- Valorisation électrique de déchets urbains renouvelables (UVE)
- Valorisation thermique de déchets urbains renouvelables (UVE)
- Solaire thermique
- Photovoltaïque
- PAC particuliers et petit collectif
- Hydraulique
- Géothermie (hors PAC particuliers et petit collectif)
- Eolien
- Bois particulier (bûches, granulés, plaquettes)
- Biométhane (injection réseau)
- Biomasse électrique (hors biogaz et déchets urbains)
- Biomasse thermique (hors bois particulier, biogaz thermique et déchets urbains)
- Biogaz électrique (méthanisation et stockage de déchets)
- Biogaz thermique (méthanisation et stockage de déchets)

Sources:

Objectifs PCAET

Données AREC - v2023.3

Graphique AREC - v2023.2

Emissions de polluants

Répartition des émissions de polluants par type (sans émissions naturelles)

en t	2015	2018		2021	2026	2030	2050	Réduction 2050/2015
COVNM – Stratégie PCAET	1897	1865	-2%	1840	1825	1813	1717	-10%
COVNM – Suivi ATMO	2012	2038	+1%					
NH3 – Stratégie PCAET	556	547	-2%	540	536	532	522	-6%
NH3 – Suivi ATMO	544	529	-3%					
NOx – Stratégie PCAET	2373	2215	-7%	2065	1841	1662	1004	-58%
NOx - Suivi ATMO	2343	1946	-17%					
PM10 – Stratégie PCAET	421	409	-3%	398	382	369	313	-26%
PM10 - Suivi ATMO	386	380	-2%					
PM2,5 – Stratégie PCAET	312	302	-3%	292	276	264	211	-32%
PM2,5 - Suivi ATMO	317	296	-7%					
SO2 – Stratégie PCAET	238	161	-32%	105	84	66	38	-84%
SO2 – Suivi ATMO	72	64	-11%					

Sources:
Objectifs PCAET
Données ATMO – v icare 3.2.3

Stockage carbone

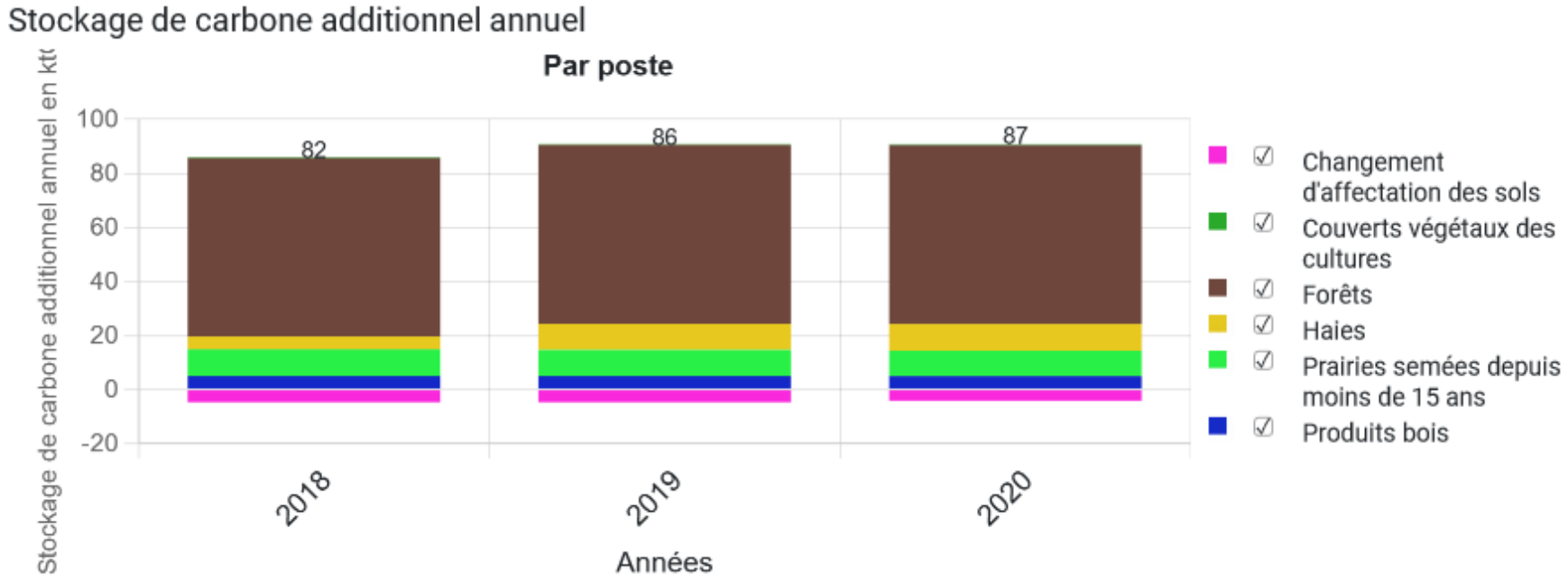

Sources:
Graphique AREC - v2023.2

LE PCAET EN ACTIONS

Un plan d'actions articulés en 6 axes stratégiques

LE PARC BÂTI & LE CADRE DE VIE

Le parc bâti traité intègre les logements et les bâtiments tertiaires. Le cadre de vie est abordé en considérant la qualité des lieux de vie (au sein même d'un bâtiment et à des échelles plus étendues : de l'espace public au bassin de vie) et des aménités proposées.
Selon une approche intégrée, les orientations et objectifs fixés se rapportent aux multiples thématiques climat air énergie en interaction avec ce secteur : des consommations énergétiques à l'adaptation au changement climatique.

LES TRANSPORTS

Les transports comprennent la mobilité des individus sur le territoire (quotidienne et exceptionnelle) ainsi que le transport de marchandises. Les modes de transport, les motorisations, les flux… sont considérés.

L'INDUSTRIE

Les différentes composantes et modalités d'organisation de l'activité industrielle sont couvertes par la stratégie : les procédés industriels, les pratiques, les démarches territoriales visant la mutualisation et la rationalisation, les filières industrielles investies et promues, la qualité environnementale des installations et leur positionnement du point de vue des ressources liées à leur activité et environnantes.

L'AGRICULTURE & LA SYLVICULTURE

À l'image de l'industrie, les activités agricole et sylvicole sont considérées dans leur globalité : de l'exploitation/de la forêt aux stratégies territoriales plus durables qu'ils est possible de mettre en place.
Il s'agit d'aborder l'ensemble des enjeux climat air énergie associés à ces secteurs : l'adaptation (via une approche vulnérabilité/résilience mais également séquestration carbone), la réduction de l'impact de l'activité agricole sur le bilan carbone du territoire (atténuation).

LES DÉCHETS

Les déchets font l'objet d'orientations et d'objectifs à la fois relatifs à leur gestion/traitement et à leur production.

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES & DE RÉCUPÉRATION

La stratégie de développement des énergies renouvelables et de récupération couvre l'ensemble des modalités nécessaires à leur développement (infrastructures/réseaux, financement et organisation).

Un plan d'actions articulés en 6 axes stratégiques

27 fiches actions

51 fiches actions

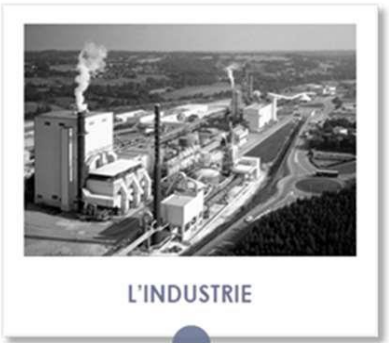

4 fiches actions

22 fiches actions

7 fiches actions

22 fiches actions

Axe 1. Le parc bâti et le cadre de vie

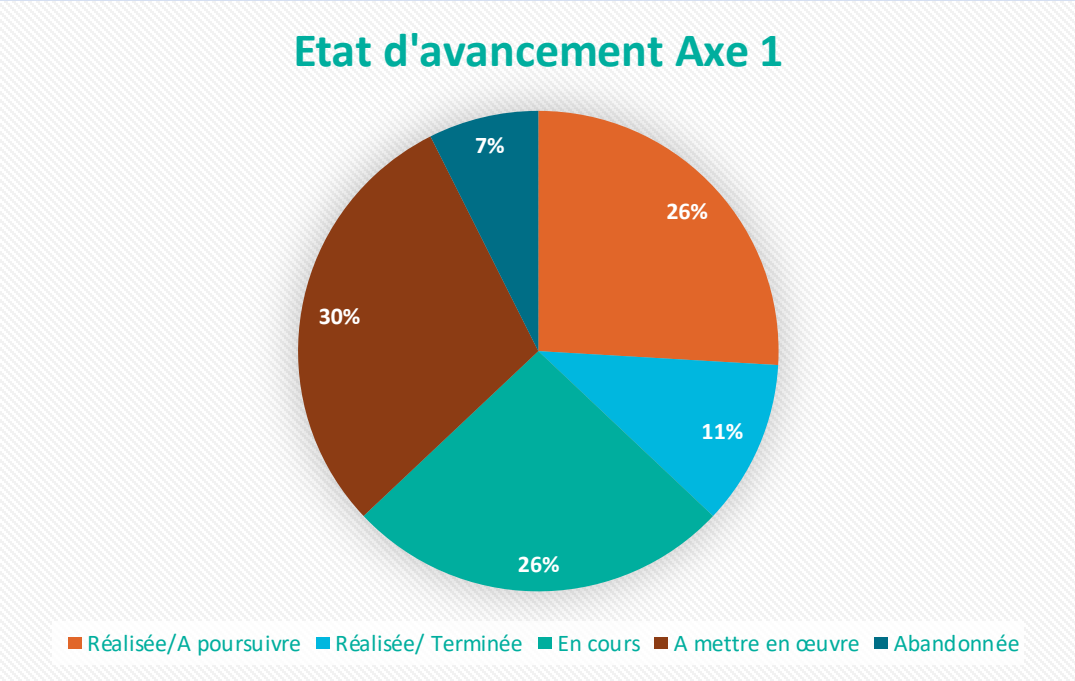

Principales directions pilotes :

- Direction de l'habitat
- Mission NPNRU
- Direction du cycle de l'eau
- Direction aménagement territorial et stratégie foncière

- **Principaux outils :**
- Guichet Habitat Energie, OPAH, NPNRU
- Schémas directeurs eau et assainissement
- Trame noire
- PLUi

Axe 1. Zoom sur le guichet Habitat Energie (GHE) et la plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE)

- Accueil/caractérisation de la demande/informations (techniques, financières, juridiques et sociales)/orientations par le GHE

Année	Contacts Guichet Habitat	Contact rénovation énergetique
2019	1 046	852
2020	1 162	925
2021	2 747	1 616
2022	3 116	2 426

Axe 1. Zoom sur le guichet Habitat Energie (GHE) et la plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE)

- Typologie et quantités d'actes de conseils de la PTRE

	2021			2022		
Actes	Objectifs	Réalisés	%	Objectifs	Réalisés	%
A1	853	1265	148	1500	1609	107
A2	259	317	122	400	634	159
A4	27	26	96	50	27	54
A1 copro						
A2 copro				100	51	51
A4 copro				15	6	40
B1	0	8		40	10	25
B2				10	4	40

A1 : Conseils simples
A2 : Conseils personnalisés
A4 : Accompagnement travaux
B1 : Conseils simples petit tertiaire
B2 : Conseils personnalisés petit tertiaire

- Moyens humain et financier de la PTRE

	2021	2022	2023
Budget total	182 000 €	249 000 €	382 000 €
Nombre d'ETP	3,5 ETP	4,5 ETP	6,5 ETP

Axe 1. Zoom sur l'opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain 2016_2022

- Les thématiques :
  - L'amélioration énergétique des logements
  - L'adaptation des logements au handicap et au vieillissement
  - La résorption de l'habitat indigne et très dégradé
  - La résorption du logement vacant

- 3 volets :
  - Accompagnement des propriétaires occupants (critères ANAH)
  - Accompagnement des propriétaires bailleurs privés (critères ANAH)
  - Repérage et accompagnement de situations d'habitat non décent

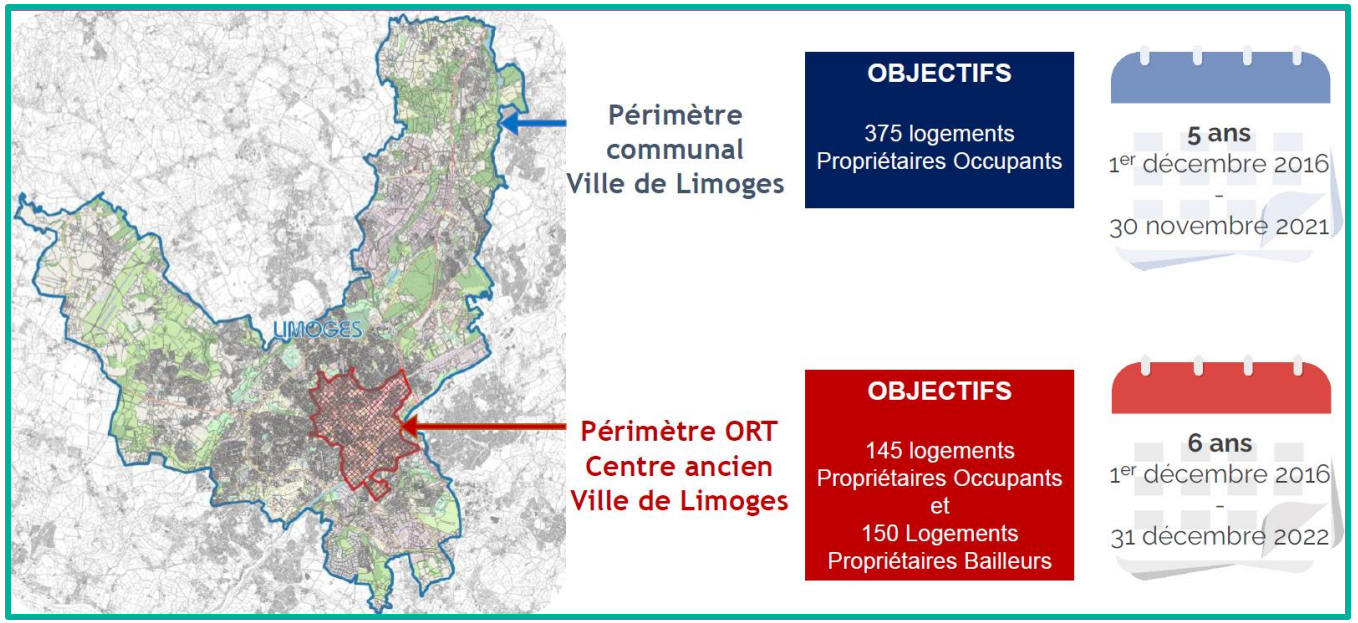

Axe 1. Zoom sur l'opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain 2016_2022

- Bilan propriétaires occupants :
  - 405 logements financés (72 sur le centre ancien et 333 sur le périmètre communal) soit 77% de l'objectif
  - 6 126 917 € TTC de travaux générés assurés à 98% par des entreprises locales
  - 55 % des dossiers sur la thématique amélioration énergétique des logements
  - Un gain énergétique moyen de 51% après travaux pour un montant médian de 18 764 € TTC de travaux subventionnés par projet
- Bilan propriétaires bailleurs :
  - 77 logements financés soit 61% de l'objectif
  - 5 695 500 € TTC de travaux générés assurés à 99% par des entreprises locales
  - 18% des dossiers sur la thématique amélioration énergétique des logements (64% sur la thématique logement vacant dégradé)
  - Etiquette médiane C pour les logements réhabilités

Axe 1. Zoom sur l'opération programmée d'amélioration de l'habitat intercommunale

- Mise en œuvre d'un dispositif programmé d'amélioration de l'habitat à l'échelle des 20 communes de Limoges Métropole depuis le 1er octobre 2023
  - Des aides financières de LM en complément des aides de l'ANAH- 15 à 40% du montant HT des travaux/plafond subventionnable de 35 000 € à 50 000 € HT
    - ✓ rénovation énergétique (gain de 35% minimum)
    - ✓ adaptation du logement à la perte d'autonomie et/ou au handicap
    - ✓ lutte contre l'habitat indigne et dégradé
    - ✓ + une prime de 1 500 € pour l'utilisation de matériaux biosourcés
- Une offre d'ingénierie subventionnée pour accompagner ces travaux à destination :
  - des propriétaires occupants sous conditions de ressources
  - des propriétaires bailleurs
- Un volet renouvellement urbain (centre-ville de Limoges, cœurs de bourgs du Palais sur Vienne, Solignac et Saint Just le Martel)
- Un volet spécifique d'accompagnement des copropriétés à la rénovation énergétique (35% de gain énergétique), des copropriétés fragiles et des copropriétés non enregistrés

Objectifs : Rénovation de 400 logements sur la période 2023-2028 . Budget LM de plus de 3 M€

Axe 1. Zoom sur le Nouveau Programme de rénovation urbaine (NPNRU)

- Portes Ferrées :
  - 361 logements réhabilités (étiquette B) et résidentialisés
  - Labellisation éco quartier étape 2 obtenu en décembre 2022
- Beaubreuil :
  - 582 logements réhabilités (étiquette B) et 609 logements résidentialisés
  - Coût moyen par logement : entre 36 000 € et 45 000 €
- Val de l'Aurence Sud :
  - 204 logements réhabilités (étiquette B) et 298 logements résidentialisés
  - Coût moyen par logement : 36 000 €

+ 1 422 logements démolis sur l'ensemble du programme (reconstruction d'un logement social pour 2 logement démolis dans un objectif de rééquilibrage de l'offre sur le territoire)

Axe 2. Les Transports

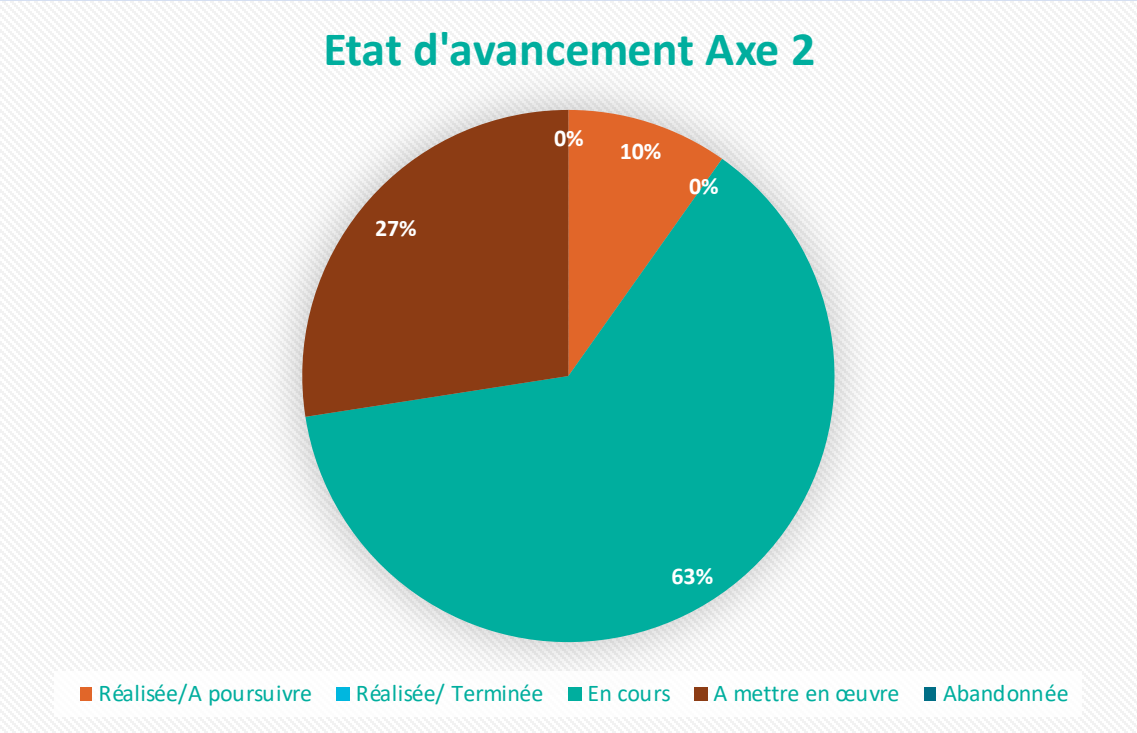

Principales directions pilotes :

- Direction des mobilités
- Direction aménagement territorial et stratégie foncière

- **Principaux outils :**
- PDU
- SDIAC
- PLUi

Axe 2. Zoom sur le schéma directeur intercommunal d'aménagements cyclables

Le schéma directeur intercommunal des aménagements cyclables (SDIAC) a été approuvé en 2016. Il prévoit **la réalisation de 400km d'itinéraires** cyclables. En 2019, suite à l'approbation du PDU, le SDIAC a été priorisé pour encourager les déplacements à vélo afin de réaliser les trajets domicile-travail entre Limoges et les communes de la première couronne.

Depuis son approbation, **24km d'aménagements cyclables** (voies vertes, couloirs bus ouverts aux vélos, bandes cyclables, pistes cyclables) ont été réalisés, représentant plus de **5 M€ d'investissement**, sur les communes de Limoges (10km), Feytiat (2.5km), Le Palais sur Vienne (2km), Couzeix (1.9km), Boisseuil (1.8km), Isle (1.2km), Eyjeaux (1.1km), Verneuil sur Vienne (0.9km), Condat sur Vienne (0.7km), Rilhac Rancon (0.6km), Le Vigen (0.5km).

Pour l'année 2024, 2.8km sont prévus répartis à Limoges (boulevard de la Borie), Le Palais sur Vienne (RD29 entre le lycée St Exupéry et la rue de Ventenat), Feytiat (RD320 entre la rue Joe Dassin et l'impasse Ségurel) et Isle (RD74 entre la route de la Chabroulie et le n°307).

Axe 2. Zoom sur le schéma directeur intercommunal d'aménagements cyclables

Aux réalisations citées, on peut rajouter les double-sens cyclables qui ont été matérialisés dans de nombreuses rues du centre-ville de Limoges après leur passage en zone 30, l'an dernier.

Au 1er janvier 2024, le territoire de Limoges Métropole totalise exactement 71,5 km d'aménagements cyclables pérennes dont :

- Voies vertes : 17,5 km
- Bandes cyclables : 15 km
- Pistes cyclables : 10,5 km
- Couloir bus/vélo : 7,5 km
- Double-sens cyclables : 4,5 km
- Autres : 16,4 km

Axe 2. Zoom sur l'offre vélo

Depuis 2015, le service V'LiM (service de location de vélos moyenne durée) est ouvert à tous. Le service n'a cessé d'évoluer pour répondre à la demande croissante :

- Flotte de plus de 1000 vélos, dont une majorité de vélos à assistance électrique (VAE)
- Adaptation du service en 2023 avec notamment :
  - Evolution des durées de location : suppression des abonnements à la journée, à la semaine et au week-end, peu utilisés, au profit du futur service de vélo en location en libre-service qui arrivera courant 2024 et qui permettra de répondre au besoin de location de très courte durée
  - Système de rotation : pour encourager la rotation des V'LiM, les abonnés « Pour tous », « Professionnels » et « Intermodal » ayant déjà loué un vélo pendant 2 ans ne pourront ni s'inscrire sur liste d'attente ni louer un nouveau V'LiM pendant 5 ans. L'objectif n'est pas de pénaliser ces usagers mais de faire bénéficier de ce service au plus grand nombre

Axe 2. Zoom sur l'offre vélo

Malgré une flotte de plus de 1000 vélos le service V'LiM peine à répondre à toutes les demandes et notamment les demandes de locations courtes durées.

De plus, le PDU préconise d'anticiper l'arrivée d'un opérateur privé sur le sujet des vélos en libre-service sans station d'accroche.

C'est pourquoi, dès lors que la réglementation a clarifié les modes de fonctionnement et afin de répondre aux demandes de locations courtes durées, Limoges Métropole a voulu expérimenter, via un appel à manifestation d'intérêt (AMI), un service de free-floating avec un opérateur privé.
L'opérateur retenu est la société PONY. L'expérimentation s'étend sur 3 ans. 800 VAE biplaces doivent être répartis sur 5 communes de Limoges Métropole : Limoges, Couzeix, Isle, Panazol et Le Palais sur Vienne.

Axe 2. Zoom sur la logistique urbaine durable dans le cadre du programme interlud

Les 9 actions de la Charte adoptée le 29 mars 2024 :

- repenser les aires de livraison
- associer transporteurs et commerçants pour mettre en œuvre de nouvelles modalités de livraison
- refondre la règlementation générale sur l'accès et le stationnement des véhicules de livraison
- communiquer et sensibiliser les riverains sur les pratiques de livraison
- déterminer la stratégie de développement des énergies alternatives sur le territoire en mobilisant les acteurs de la logistique urbaine dans une dynamique collective
- développer les livraisons en horaires décalés respectant les critères de la certification PIEK
- développer le foncier logistique pour favoriser les livraisons du dernier km plus vertueuses
- développer des services de retrait de petits colis dans les principaux pôles d'échanges et commerces
- créer un ou plusieurs espaces logistiques de proximité (ELP) pendant les travaux du BHNS.

- **Les signataires : communes, transporteurs, énergéticiens, associations de parcs d'activités**

Axe 2. Zoom sur le développement de la mobilité éléctrique

La constitution d'un réseau d'Infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) concourt à 3 objectifs :

- Lever le frein principal des utilisateurs potentiels qui ne disposent pas de places de stationnement pour recharger leur véhicule
- Proposer des compléments de charge rapide en journée sur les lieux d'activités
- Proposer une recharge rapide en cours de trajets dépassant l'autonomie des véhicules électriques pour les flux de transit, les touristes et les visiteurs du territoire.

L'opérateur Izivia, filiale du groupe EDF, a été choisi dans le cadre d'un appel à projets pour déployer le réseau d'IRVE sur le territoire communautaire. Les premières bornes de recharge apparaîtront dès le mois d'avril 2024.
À terme, 210 points de charge seront implantés sur la voirie publique de toutes les communes de Limoges Métropole. L'application Izivia sera mise à disposition des usagers et plusieurs modes de règlement seront proposés : Pass Izivia, badge d'un autre opérateur d'IRVE, carte bancaire…

Aujourd'hui, 2 bornes sont déjà implantées sur le territoire (une à Condat et une à Beaublanc), 28 sont en cours de validation.

Axe 3. l'industrie

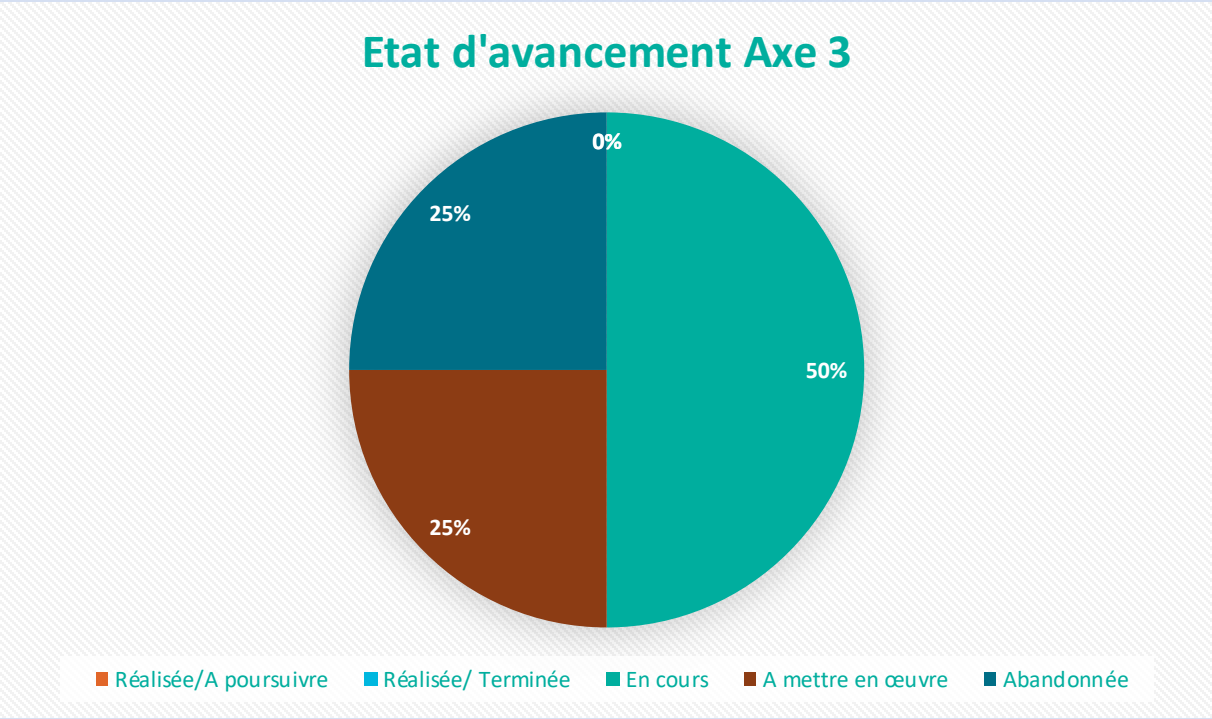

Principales directions pilotes :

- Direction du développement économique

Principaux outils :

- Amélioration énergétique et décarbonation des process
- Ecologie Industrielle et Territoriale

Axe 4. agriculture et sylviculture

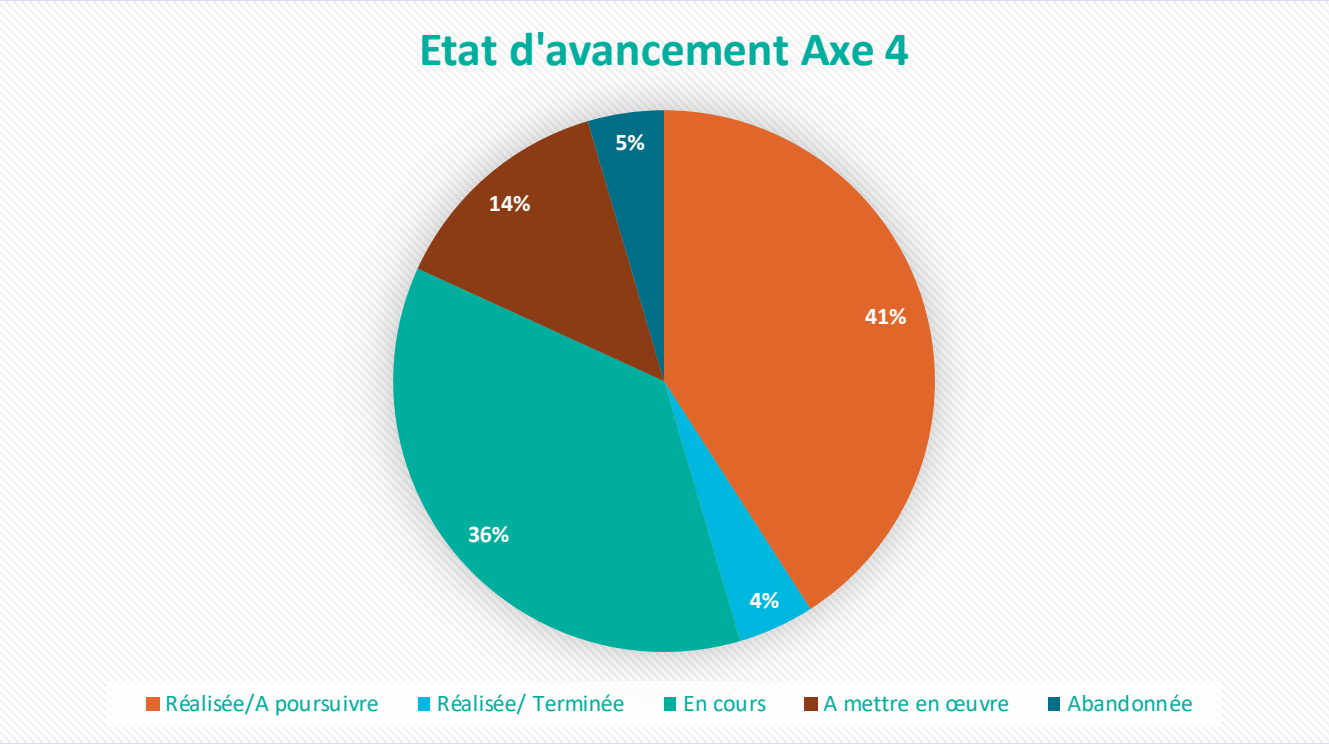

Principales directions pilotes :

- Direction de l'innovation

Principaux outils :

- PAT

Axe 4. Zoom sur le pôle maraichage et l'accueil de porteurs de projet

- 6 maraichers-couvés sur l'espace-test dont 2 déjà installés et 2 autres en cours d'installation

+ 1 maraicher-couvé arrivé début 2024

- Accompagnement individuel et collectif des maraichers-couvés par l'ADEAR et la CDA

- Intégration des maraichers-couvés dans le réseau des maraichers et nouveau installés de l'ADEAR

➢ Vers un suivi plus resserré des maraichers en test
➢ Mieux communiquer pour attirer des candidats
➢ Travail à engager pour faire évoluer le site

Axe 4. Zoom sur le développement des opportunités d'installation

- De nombreux rendez-vous cédants-candidats à l'installation : + de 15 cafés-installation, + de 150 cédants et porteurs de projets rencontrés (enquêtes, visites de fermes, journées installation…)

- Mise en place d'un groupe foncier SINTIA animé par la SAFER, vers la création d'un réseau entre les différents partenaires

- Poursuivre l'accompagnement des candidats à l'installation-reprise
- Approfondir la connaissance des cédants
- Mobiliser les communes sur la veille foncière
- Mener une étude sur la restructuration des fermes pour l'adaptation du foncier aux besoins d'aujourd'hui

Axe 4. Zoom sur l'innovation et l'expérimentation pour l'adaptation de la filière aux enjeux d'aujourd'hui et de demain

- Accompagnement individuel et collectif à la conversion bio des exploitants du territoire : 6 fermes accompagnées et 3 journées techniques organisées (+ de 50 participants)

- Accompagnement de la restauration collective des communes : formations, ateliers et mise en réseau des communes, speed dating avec les producteurs. Valorisation du travail réalisé par la création de 3 vidéos et d'un guide

- Développement d'une offre adaptée au besoin de la restauration collective en interne des lycées agricoles et organisation d'un évènement professionnel sur la vente en circuits-courts

➢ Accompagnement de la restauration collective à poursuivre et à ouvrir avec la création d'un réseau professionnel à l'échelle du territoire
➢ La SCIC Ceinture Verte lauréate de l'AMI « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » de la Banque des Territoires
➢ Développement de l'accompagnement à la pérennisation des fermes

Axe 5. déchets

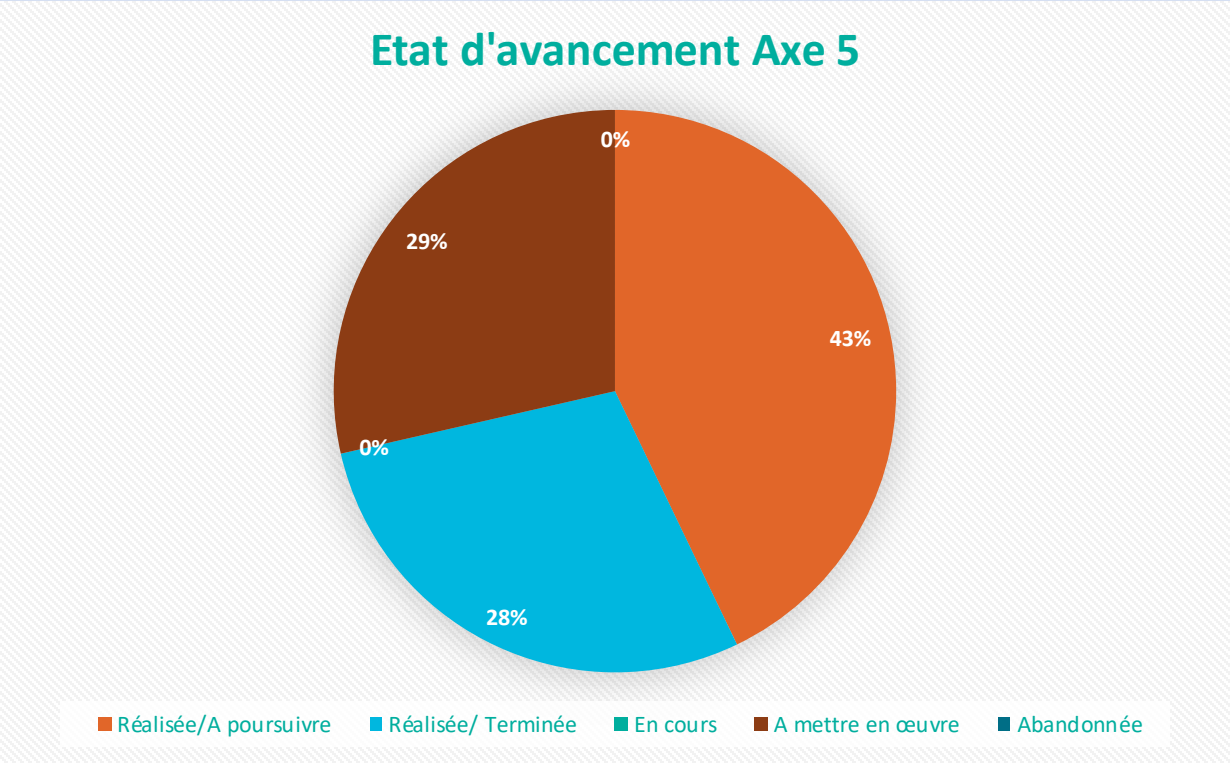

Principales directions pilotes :

- Direction prévention et gestion des déchets

Principaux outils :

- Centre de recyclage
- CEDLM
- Valorisation des biodéchets

Axe 5. Zoom sur la décarbonation de la collecte des déchets

Limoges Métropole, première collectivité française à mettre en place une collecte « bas carbone » qui sera réalisée avec :

- 16 camions électriques de grande capacité pour le ramassage en porte-à-porte
- 10 camions roulant au biocarburant XTL pour la collecte des bornes de tri. Ce carburant alternatif est un substitut au gazole fabriqué à partir d'huile de friture.

Les émissions de gaz à effet de serre liées à la collecte seront ainsi réduites de 93 % par rapport au service actuel, soit près de 1400 tonnes de CO2 évitées.

Afin de contribuer à la neutralité carbone du territoire à hauteur des émissions résiduelles du service, des actions seront menées pour accompagner des agriculteurs locaux dans des projets de transition agricole labellisés « bas carbone » par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Axe 5. Zoom sur la stratégie biodéchets

3 dispositifs retenus et déployés par ordre de priorité :

- Compostage individuel
- Collecte en bornes biodéchets
- Compostage collectif

Nombre de composteurs distribués par LM sur l'ensemble du territoire

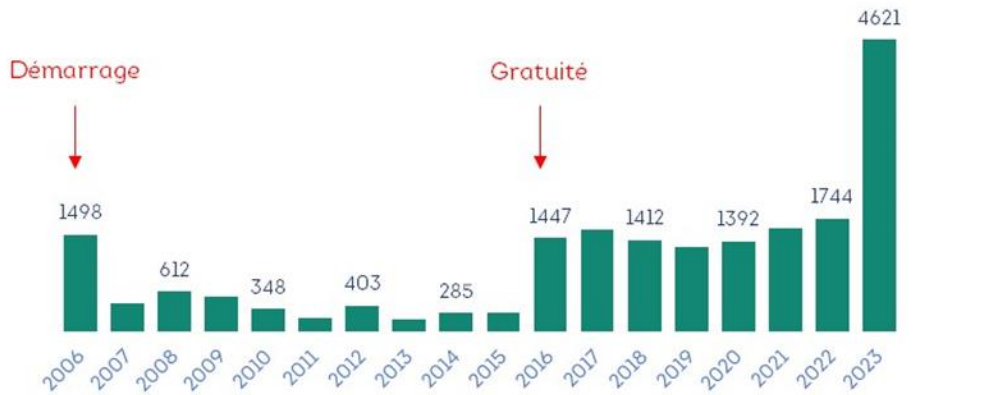

Nombre de sites de compostage collectif sur LM

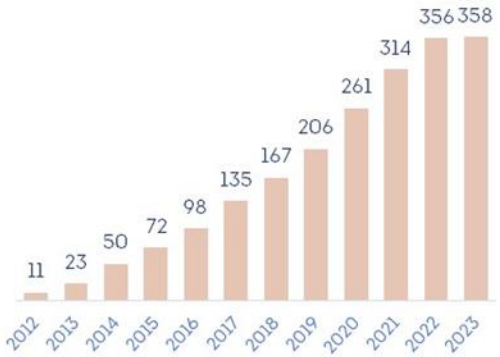

Nombre de dépôts dans les bornes

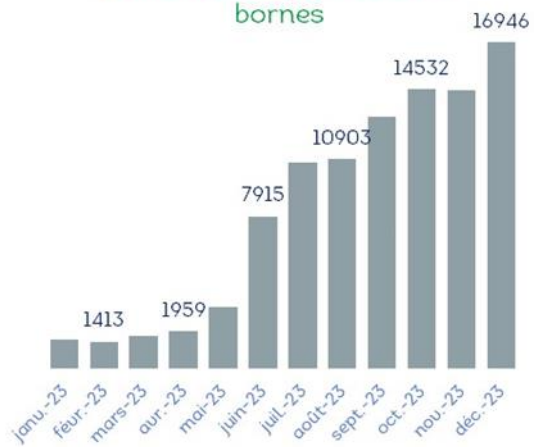

Axe 6. Energies renouvelables

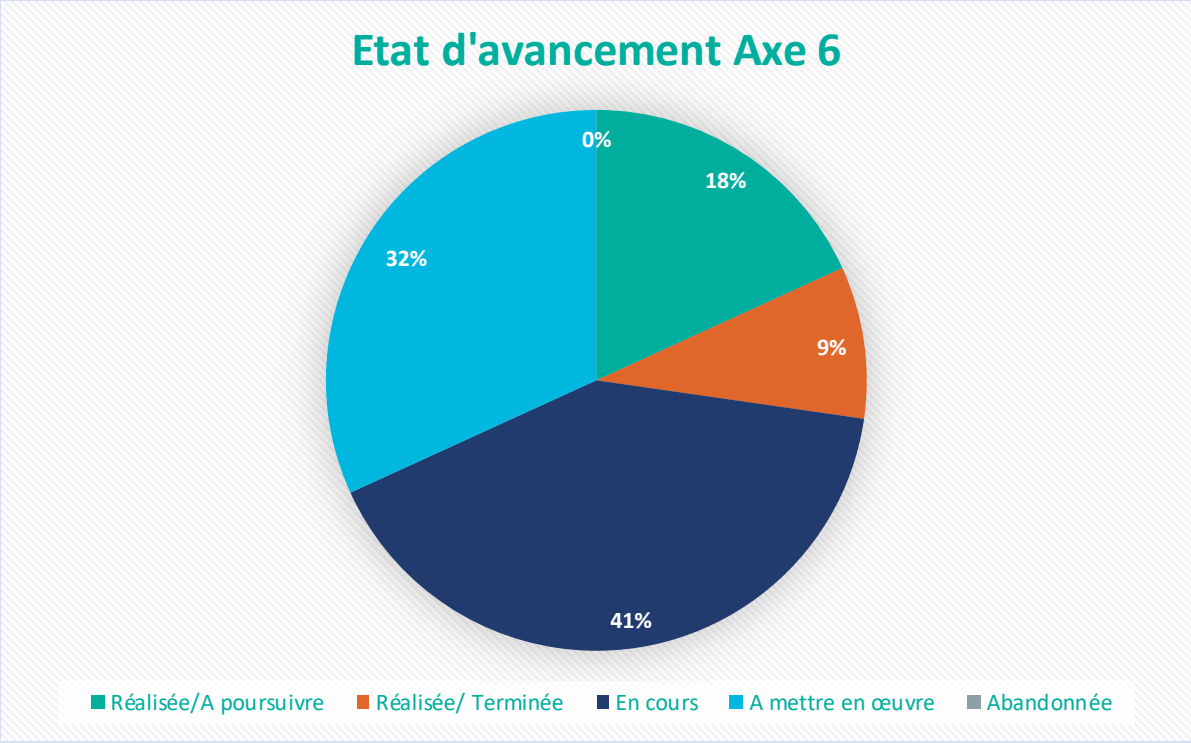

Principales directions pilotes :

- Direction transition énergétique et climat

Principaux outils :

- Réseau de chaleur
- Cadastre solaire
- Sociétés de projet EnR

Axe 6. Zoom sur le développement des réseaux de chaleur

- Interconnexion des réseaux de chaleur : Limoges Métropole a relié les 2 principaux réseaux de chaleur existants entre La Bastide et Beaubreuil, au niveau de L'Aquapolis.
  - Coût des travaux : 2,2 M€
  - Économie de 11 GWh au gaz naturel par an
  - Réduction des rejets de CO2 de plus de 2 300 tonnes/an.

- 2 nouveaux de chaleur en projet sur la Ville de Limoges :
  - Hôtel de ville : près de 10 000 équivalents-logements alimenté à 97% par des EnR&R (23 km de réseau, 64 GWh, 17 760 tonnes de CO2 évités par an)
  - Rive gauche : près de 6000 équivalents-logements alimentés à 98% par des EnR (14,3 km de réseau, 40 GWh, 8 039 tonnes de CO2 évités par an)

- Projets sur les communes de première couronne : réseau de chaleur biomasse sur les communes de Condat-sur-Vienne, Couzeix et Panazol (5GWh, environ 1000 tonnes de CO2 évités par an)

Axe 6. Zoom sur la dynamique de développement des projets pv au sol

Porteur de projet	Commune	Statut	Superficie En ha	Puissance En MWc	Production En MWh
Luxel	Condat-sur-Vienne	En exploitation	4,5	3,5	4 200
Kronosolar	Isle	Autorisé	19,7	22	26 000
Irisolaris	Bonnac-la-Côte	Autorisé	2,9	3,5	4 000
Urbasolar	Le Palais-sur-Vienne	PC en cours	10,6	10,5	12 500
QEnergy	Le Palais-sur-Vienne	PC en cours	5,5	7	9 000
Urbasolar	Chaptelat	Autorisé	4	3,6	4 300
Luxel	Feytiat	Piste	11	12	15 100
JPEE	Aureil	Piste	12,4	13	15 600
JPEE	Aureil	Piste	3,7	4	4 800
Eolise	Le Vigen	PC en cours	9,4	9	9 500
Photosol	Peyrilhac/Saint-Gence	PC en cours	20,7	16	16 000
Photosol	Couzeix	Piste	8,1	7,7	9 000
Ether Energy	Condat-sur-Vienne	Piste	50	27	35829
Prosolia	Chaptelat	Piste	26	17,5	18 000
Laketricity	Saint-Sylvestre	Piste	10	12	16 000
Total			**198,5**	**168,3**	**199 829**
Objectif PCAET 2030					**136 300**

Axe 7. Eau

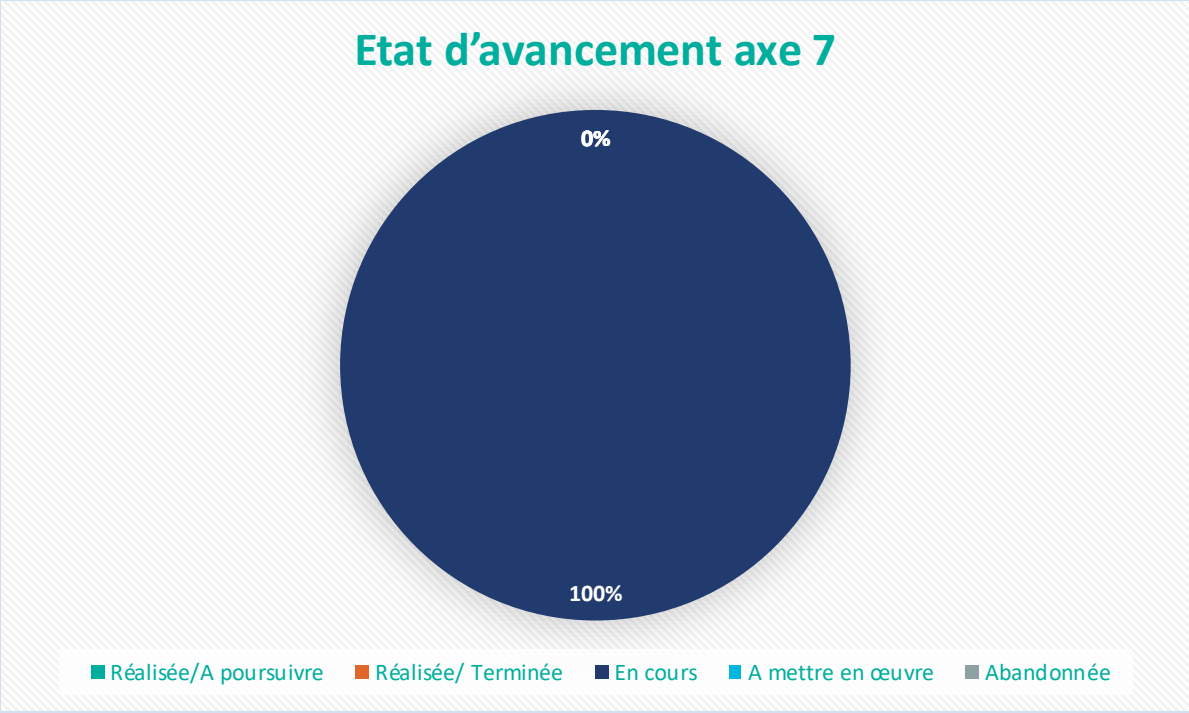

Principales directions pilotes :

- Direction du cycle de l'eau

Principaux outils :

- Schémas directeurs
- CTMA

LIMOGES MÉTROPOLE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

19 rue Bernard Palissy - CS 10 001
87 031 LIMOGES CEDEX 1

05 55 45 79 00

communaute-urbaine@limoges-metropole.fr

limoges-metropole.fr